

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 JUILLET 2021 à 19 H.

Compte rendu

En l'an deux mille vingt-et-un et le vingt et un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au Mas de Nogarède, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire,

Présents : M. COSTE Michel, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjointes ; M. COSTE Jean-François, Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme BARANOFF Brigitte, adjointe, ayant donné procuration à M. COSTE Michel, Maire ; Mme MENAHEM Sophie, adjointe, ayant donné procuration à M. ANGULO José ; Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale.

Absents excusés : Mme DUNYACH Monique, M. GAILLARD Thierry, M. BORREILL Philippe, conseillers municipaux.

Absent : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Marie BORREILL, professeur de mathématiques, conseiller municipal de 1983 à 1995 avec Monsieur Henri SICRE.

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et nomme Monsieur Simon REDONDO, secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 30 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour ainsi que la question posée par Monsieur Patrick PUIGMAL : « Le départ d'une étape du Tour de France à Céret a été un événement marquant au plan local pour notre commune et on doit s'en féliciter. Quand présenterez-vous le bilan financier complet (c'est-à-dire incluant tout ce qui a été réalisé) de cette opération ?

Monsieur le Maire précise qu'il sera répondu à cette question en fin de séance.

- COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal, par délibération du 15 juillet 2020 :

- ✓ **Décision n° 12/2021 du 15/07/2021** : Location des arènes à la Société des Arènes, du 24 au 27 juillet 2021 pour l'organisation du 63^e festival de la sardane, par le Foment de la Sardane moyennant un loyer de 2 160 €.

- URBANISME –

- Délibération n° 92/2021 : Instauration du Droit de préemption urbain

-Instauration du Droit de préemption urbain

Monsieur José ANGULO, adjoint délégué à l'urbanisme expose au conseil que le droit de préemption urbain (DPU) est le droit reconnu à une collectivité publique d'acquérir en priorité des immeubles bâtis ou non bâtis mis à la vente par leur propriétaire. L'article L 211-1 du code de l'urbanisme ouvre cette possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé. Ce droit de préemption peut être institué sur toute ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Une fois institué par délibération, ce droit de préemption peut s'exercer sans limitation de durée.

En application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'exercer ce droit au nom de la commune.

Il propose au conseil municipal :

- D'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées dans le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 30 juin 2021 dont les cartes ont été annexées à la note de synthèse.
- De donner délégation au maire pour exercer le droit de préemption urbain au nom de la commune.

Il précise que la délibération instituant le DPU doit faire l'objet de formalités particulières :

- Affichage en mairie pendant un mois
- Insertion dans deux journaux diffusés dans le Département
- Obligation d'informer les professionnels concernés.

Voté à l'unanimité

- FINANCES -

- Délibération n° 93/2021 : Budget principal – Décision modificative n° 2 – Virement de crédits en section de fonctionnement

Madame Stéphanie JUSTAFRE, adjointe déléguée aux finances expose au conseil qu'afin de pouvoir verser les subventions aux associations étant intervenu pour l'encadrement des activités périscolaires dans les écoles maternelles et primaires, il est proposé au conseil municipal de réaliser le virement de crédits suivant en section de fonctionnement du budget principal (le montant budgétaire disponible non affecté pour les subventions aux associations étant de 2 800 €) :

Chapitre 011 article 60628-512..... Autres fournitures non stockées - 5 500 €
 Chapitre 65 article 6574-025 Subventions aux associations + 5 500 €

Voté à l'unanimité

- Délibération n° 94/2021 : Subventions aux associations

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations étant intervenu pour l'encadrement des activités périscolaires au cours des 2^e et 3^e cycles, de janvier à juillet 2021 :

Bilan par association Janvier à Juillet	Total heures période	Réunion	Total	13€ ou 20€	Subvention +heures prépa	Total subvention
Centre de loisirs	147		147	20,00 €	2 940,00 €	
Heures prépa			36.75	20,00 €	735,00 €	3 675,00 €
Plaisir de bouger	151	1,75	152,75	13,00 €	1 985,75 €	
Heures prépa			38.18	13,00 €	496,34 €	2 482,09 €
M'Bella Danse	50		50	13,00 €	650,00 €	
Heures prépa			12.50	13,00 €	162,50 €	812,50 €
Entente Vallespir Basket	80	1,5	81,5	13,00 €	1 059,50 €	
Heures prépa			20.37	13,00 €	264,81 €	1 324,31 €
TOTAL						8 293.99 €

Voté à l'unanimité

- Délibération n° 95/2021 : Budget annexe de l'assainissement – Remboursements des participations à l'assainissement collectif payées à tort à la commune –

Madame Stéphanie JUSTAFRE expose que, par délibération en date du 21 juin 2007, la commune a instauré la participation pour voirie et réseaux (P.V.R.) qui permettait de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des réseaux associés à la création d'une nouvelle voie publique ou l'aménagement d'une voie existante, pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Par délibération du 31 janvier 2008, la commune a engagé d'importants travaux de voirie et réseaux pour l'aménagement de l'Avenue de Vignes Planes 1^{ère} tranche et a instauré la PVR pour les propriétés foncières situées à 100 mètres de part et d'autre de la voie.

Par délibérations des 29 avril 2010 et 29 janvier 2013, la PVR a également été instaurée pour l'aménagement de l'Avenue de Vignes Planes 2^e et 4^e tranches pour les propriétés foncières situées à 80 mètres de part et d'autre de la voie.

Les propriétaires situés dans la bande des 100 ou 80 mètres, à travers le paiement de cette participation pour voirie et réseaux ont donc participé aux travaux de raccordement pour l'assainissement. Ils n'avaient donc pas à acquitter le raccordement à l'assainissement collectif de 750 €.

Elle propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux remboursements des raccordements perçus à tort, aux personnes suivantes :

Nom Prénom	Adresse parcelle	Lotissement	Bordereau/titre	Montant en euros
Sors Guilhem	11 rue Juliette Drouet – BS 453	Vignes Planes 2	13-09-18/17	750
SAS Le Baron Trémoulet Valérie	33 avenue de Vignes Planes – BS 310	Vignes Planes 1	27-11-18/11	750
Canton Sarah	27 av Marie Curie – BS 325	Vignes Planes 1	27-11/18/11	750
Lang Stéphane	22 rue Balcons du Canigou – BR 490	Balcons du Canigou	13-09-18/22	750
Fronty Sophie	23 rue Balcons du	Balcons du Canigou	13-09-18/21	750

	Canigou – BR 491			
Gaumer Daniel	24 rue Balcons du Canigou – BR 492	Balcons du Canigou	13-09-18/20	750
Meunier Laure	21 rue Balcons du Canigou – BR 489	Balcons du Canigou	13-09-18/20	750
Carcaboso Cédric	3 rue Balcons du Canigou – BR 470	Balcons du Canigou	31-12-18/13	750
Pujol Laurent	5 rue Balcons du Canigou – BR 471	Balcons du Canigou	31-12-18/13	750

Voté à l'unanimité

- CULTURE –

- Délibération n° 96/2021 : XIVE Fête du livre et des éditeurs – Convention de partenariat avec l'association Citoyens dans les Quartiers de Céret

Madame Maria LACOMBE, adjointe déléguée à la culture, expose au conseil que l'association Citoyens dans les Quartiers de Céret organise sa XIVE Fête du Livre et des Editeurs, dimanche 5 septembre 2021, sur les Boulevards Jean Jaurès et la Place Picasso, de 9 heures à 18 heures.

L'objectif de cet évènement est de favoriser les rencontres et les échanges entre le public et les éditeurs invités lors de cette manifestation ; Donner le goût de la lecture et le plaisir du livre ; Dynamiser la vie culturelle locale et valoriser le patrimoine.

Elle propose au conseil municipal de conclure avec l'association la convention de partenariat annexée à la note de synthèse par laquelle l'association s'engage à organiser l'évènement pour lequel la commune facilitera les démarches d'organisation, fera la promotion et apportera une participation financière de 1 300 € TTC.

Voté à l'unanimité

- PATRIMOINE-

- Délibération n° 97/2021 : Dénomination de rue et d'espace public

Monsieur Denis DUNYACH, adjoint délégué à la sécurité et à la vie quotidienne, propose au conseil de dénommer « Rond-point de la Légion d'Honneur », le Rond-point situé à l'intersection de l'Avenue de Vignes Planes et la rue Maréchal Juin (Rond-point où est installé un ancien pressoir).

Voté à la majorité (1 abstention : M. Simon REDONDO)

- Délibération n° 98/2021 : Forêt communale - Label Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC)

- Forêt communale - Label Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC) – M. Stéphane BERTHELOT, conseiller municipal délégué à la transition écologique et énergétique

Monsieur Stéphane BERTHELOT, conseiller municipal délégué à la transition écologique et énergétique explique qu'il s'agit d'un label de Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières, afin de valoriser notre patrimoine et nous engager sur l'avenir des forêts.

Un tiers de la forêt française est certifiée PEFC. Le bois PEFC est vendu 3.2 % plus cher.

L'ONF qui gère notre forêt communale utilise déjà les bonnes pratiques correspondant à ce label.

Ce label répond à cette problématique : « Pour ne jamais avoir à choisir entre PRODUCTIVITÉ, BIODIVERSITÉ et SOCIABILITÉ ».

Ce label permet de :

- Faciliter et optimiser la vente du bois (de source responsable)
- S'engager dans le développement durable et être identifié comme un acteur responsable
- Répondre aux nouvelles attentes des citoyens
- Faire progresser la filière et participer à la politique forestière locale et nationale

Ce label est également un critère d'éligibilité pour les subventions

Pour une surface forestière de 497,95 ha et sur un engagement de 5 ans, la cotisation de notre commune s'élèvera à 337,02 €.

Il propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander le label PEFC.

Voté à l'unanimité

-ENVIRONNEMENT-

- Délibération n° 99/2021 : Eclairage public – Label « Villes et Villages Etoilés » et Nuit des étoiles

Madame Sandrine CAPEILLE, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme et à l'environnement expose que la commune souhaite engager une réflexion sur l'éclairage public et entreprendre une démarche d'amélioration de la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) vient de labelliser 364 communes françaises, situées dans 76 départements différents, à travers le concours « Villes et Villages Etoilés édition 2019-2020 », créé par l'association pour récompenser leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit. Ce label incite aux économies d'énergie, à la diminution de coûts publics inutiles et à la sensibilisation des habitants aux différents impacts de la pollution lumineuse.

Bien que la date de lancement de la prochaine édition des « Villes et Villages Etoilés » ne soit pas encore fixée, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la candidature de la ville dès l'ouverture de la prochaine édition.

Dans l'attente de pouvoir candidater au prochain concours, la ville souhaite participer à la Nuit des Etoiles, prévue du 6 au 8 août prochains en éteignant totalement l'éclairage public sur la commune.

Elle propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté afin de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, du 6 au 8 août 2021.

Voté à l'unanimité

-COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Délibération n° 100/2021 : Petites Villes de Demain – Convention d'adhésion

Monsieur le Maire expose que le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et en participant à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable.

Les petites villes exercent des fonctions de centralité essentielles, en termes de services pour leurs habitants et leur bassin de vie et constituent, en ce sens, de véritables territoires d'équilibre. Elles représentent un maillon essentiel au service des citoyens : leur capacité à innover et réinventer leurs modes d'action a été particulièrement mis en évidence durant la crise sanitaire liée au Covid-19. Leur rôle est majeur pour accompagner les mutations de la société, accompagner le plan de relance et répondre aux aspirations de nombre de nos concitoyens. Leurs trajectoires respectives, loin d'être homogènes, indiquent néanmoins que nombreuses sont les petites centralités qui connaissent une fragilisation, caractéristique d'un déclin démographique, économique et d'influence.

Avec le programme national Petites Villes de Demain et dans le cadre de l'Agenda rural, le gouvernement entend combattre ces processus de déprise et renforcer les fonctions de centralité des petites villes, afin de conforter leur rôle éminent au service du rééquilibrage territorial et des transitions écologiques, démographiques et solidaires.

Ce programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020- 2026).

En mai 2021, le Préfet annonçait la labellisation de Céret et le Boulou, associées à Arles-sur-Tech et Amélie-les-Bains, par cohérence territoriale. L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de communes labellisées peut ainsi bénéficier d'un soutien accentué en ingénierie, lui permettant de concevoir et concrétiser un projet de territoire ambitieux, individualisé et partenarial.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Vallespir, il est prévu de solliciter le financement d'un chef de projet permettant de renforcer le besoin en ingénierie qui fait cruellement défaut sur le territoire intercommunal. La Communauté de Communes du Haut-Vallespir engage une démarche identique.

La contractualisation du programme Petites Villes de Demain implique la signature d'une convention d'adhésion. Précisant les modalités d'élaboration du programme territorialisé à l'échelle de la Communauté de Communes du Vallespir. Cette convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire précisant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum, à compter de la date de signature de la convention d'adhésion, le projet de territoire devra être formalisé, notamment par convention d'Opération de Revitalisation de Territoire.

Il propose d'autoriser Madame Brigitte Baranoff, 1^{ère} adjointe, à signer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain annexée à la note de synthèse.

Voté à l'unanimité

- COMPTES RENDUS

- PAEN

Monsieur José ANGULO, Adjoint délégué à l'urbanisme, présente au conseil municipal le document ci—annexé.

-Question de Monsieur Patrick PUIGMAL :

« Le départ d'une étape du Tour de France à Céret a été un évènement marquant au plan local pour notre commune et on doit s'en féliciter. Quand présenterez-vous le bilan financier complet (c'est-à-dire incluant tout ce qui a été réalisé) de cette opération ?

Réponse de Monsieur Michel COSTE, Maire :

Je vous confirme que le Départ de l'étape a été un évènement marquant.

Je dirai même un évènement remarqué, et pas qu'au plan local.

Ce fut d'abord 42 millions de téléspectateurs de France Télévisions selon les chiffres transmis par le Tour de France lui-même.

Ce fut la présence de plus de 2000 journalistes de plus de 100 pays.

Ce fut une retransmission télévisée dans 196 pays.

J'ai pu moi-même vérifier l'envol de la notoriété de Céret lors de l'arrivée du Tour à Paris, envol de notoriété que m'a d'ailleurs confirmé Anne Hidalgo elle-même, alors que je ne lui demandais rien, lorsqu'elle est venue à ma rencontre dimanche dernier sur les Champs-Élysées.

Sur le plan local, il est encore trop tôt pour faire le bilan, mais comme vous, nous avons tous pu constater l'engouement de l'ensemble de nos concitoyens pour cette grande manifestation sportive et populaire. On a tous ressenti la joie et la fierté des céretans au passage des coureurs. Toute la nuit, les préparatifs ont été observés de près. Ce fut un grand moment qui restera dans les mémoires.

Le bilan financier sera fait, tant sur le plan direct qu'indirect.

Sur le plan direct, on connaît le détail des dépenses, on connaît déjà assez précisément le détail des recettes avec une aide importante du département mais aussi de nombreux sponsors privés que nous avons su mobiliser et fédérer. Je tiens à les en remercier très chaleureusement. Je tiens à les citer ce soir encore.

Pour les dépenses :

- Contrat avec ASO : 96 000 €
- Location matériel (notamment barrières, Ecrans géants, ...) Services d'une société de sécurité, réalisation d'une vidéo promotionnelle pour Céret (que l'on va continuer d'utiliser, etc...) environ 108 000 € selon les devis initiaux, cela sera à affiner et préciser puisque nous n'avons pas encore reçu les factures.

Pour les recettes :

Département : 63 000 €, Europe : 12 000 €, Région : 3000 €, Sponsors 105 000p€

Sur le plan indirect, certains travaux ont dû être réalisés et ont été financés par le Conseil départemental. Il s'agit des siphons. Cela n'a pas engendré de dépenses directes pour la ville. Il s'agit de travaux qui auraient de toutes façons dû être faits un jour, la venue du Tour n'a été qu'un accélérateur.

Nous avons eu aussi des dépenses indirectes « en nature » si vous permettez l'expression, avec un fort engagement demandé au personnel communal. Ce n'est pas une dépense en tant que telle, cela ne se verra nulle part, mais je tiens à le signaler, parce que si ce n'est pas une dépense, ils se sont malgré tout beaucoup dépensé...

Je veux aujourd'hui encore, très officiellement, les en remercier. Je n'ai eu que des félicitations à leur égard. Les organisateurs du Tour m'ont dit à Céret puis à Paris que c'était à Céret que l'organisation avait été la meilleure de tout le Tour. Ils en étaient ravis. J'en suis fier pour Céret. Ce fut un an de travail, de travail méthodique, avec des points hebdomadaires et un accélération les dernières semaines et les derniers jours. On n'imagine pas la somme de travail que cela a représenté. Il faut savoir que les autres villes de notre taille concernées par le Tour que nous avons pu contacter pour échanger des tuyaux, que ce soit cette année ou les années passées, ont toutes détachées plusieurs cadres A à temps plein et ont toutes recruté des CDD de mois 1 à 3 mois eux aussi à temps plein alors que nous, à Céret, avons fait à effectifs constants. Il faut être conscient du professionnalisme de nos agents et des économies financières que cela a permis de réaliser. En tous cas, je le prends en compte dans le bilan. C'est aussi pour cela que j'ai tenu à ce que la délégation que nous avons formée pour aller à l'arrivée finale sur les Champs Elysées soit aussi composée d'agents. Nous étions invités très officiellement comme toutes les villes étapes, avec cependant davantage d'invitations en raison justement de la qualité de l'accueil que nous avions assuré.

Pour les recettes indirectes, il faudra plus de temps pour les mesurer. Toutes les études indépendantes effectuées témoignent d'une augmentation de la fréquentation touristique de 10 à 25 % sur plusieurs saisons. On sait que lors de la venue du Tour, comme des différentes manifestations qui ont précédé, l'hôtellerie et la restauration en ont bien profité. L'effet Tour de France devrait se prolonger jusqu'en 2023. On regardera cela de près et on vous en tiendra aussi informé. La plupart des appels reçus à l'OTI, bien plus nombreux que l'an dernier au même moment, font explicitement référence au Tour de France.

Dans l'immédiat, en illustration de mes propos, en attendant des chiffres plus précis qui viendront par définition plus tard, je vous propose un extrait du journal télévisé de France 2 qui traitait de ce sujet, c'était dans le 20h du 14 juillet. (*Diffusion 3,30 mn*).

La séance est levée à 19h45.